



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 14 AVRIL 2017 - 19h00

Délibération N°2017/041
Date de convocation : 04 avril 2017
Nombre de conseillers en exercice : 77

SOUS PREFECTURE DE CAMBRAI
ARRIVEE LE

24 AVR. 2017

L'an deux mille dix-sept, le 14 avril 2017 à dix-neuf heures, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis se sont réunis à la Salle des Fêtes de CLARY, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Guy BRICOUT, Président de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis.

Etaient présents (49 titulaires 3 suppléants) :

Avesnes-Les-Aubert

Bazuel

Beaumont-en-Cis

Beauvois-en-Cis

Bertry

Béthencourt

Béviliers

Boussières-en-Cis

Briastre

Busigny

Carnières

Catillon-sur-Sambre

Cattenières

Caudry

Caulley

Clary

Dehéries

Élincourt

Estourmel

Fontaine-au-Pire

Haucourt-en-Cis

Honnechy

Inchy-en-Cis

La Groise

Le Cateau-Cambrésis

Le Pommereuil

Ligny-en-Cis

Malincourt

Maretz

Maurois

Mazinghien

Montay

Montigny-en-Cis

Neuvilly

Ors

Quiévy

Rejet-de-Beaulieu

Reumont

Saint-Aubert

Saint-Benin

Saint-Hilaire-Lez-Cambrai

Saint-Souplet-Escaufourt

Saint-Vaast-en-Cis

Troisvilles

Villers-Outréaux

Walincourt-Selvigny

Alexandre BASQUIN
Yannick HERBET
Pierre Henri DUDANT
Brigitte ROLAND BEC
Hubert CAUCHY (S)
Guy BRICOUT
Mélanie DISDIER
Sandrine TRIOUX
Alain GOETGHELUCK
Pierre LAUDE
Bertrand LEFEBVRE
Bruno MANNEL
Pascal FOULON
Michel HENNEQUART
Daniel BLAIRON
Maurice DEFAUX
Jean-Marc DOSIERE
Michel GOUVARD (S)

Jean Félix MACAREZ
Jacques OLIVIER
Gérard LENOBLE
Thierry WALEMME (S)
Didier BONIFACE
Denis COLLIN
Liliane RICHOMME
Serge WARWICK
Gérard TAISNE
Bernard PLET
Jean-Louis CAUDRELIER
Isabelle PIERARD
Marc PLATEAU
Laurence RIBES
Daniel CATTIAUX
Henri QUONIOU
Jean-Paul CAILLIEZ

Hubert DEJARDIN
Nathalie GAVE
Christian PECQUEUX
Francis LEBLON
Frédéric BRICOUT
Régine DHOLLANDE
Martine THUILLEZ
Patrice BONIFACE
Gilles PELLETIER
Jean-Claude GERARD
Karine ELOIR
Serge SIMEON
Pascal COQUELLE
Didier BLEUSE
Véronique NICAISE
Stéphane JUMEAUX
Daniel FIEVET

Membre Excusé (4): Denise LESAGE, Christian PAYEN, Augustine NOIRMAIN, Jean Pierre RICHEZ

Membres Absents (7) : Laurence MONTEIRO-LOPEZ, Vincent WAXIN, Marc DUFRENNE, Annie DORLOT, Joëlle MANESSE, Joseph MODARELLI, Pascal LEVEQUE,

Membres ayant donné procuration (14): Virginie LE BERRIGAUD à Yannick HERBET, Jean-Pierre THIEULEUX à Alexandre BASQUIN, Anne-Sophie MERY-DUEZ à Frédéric BRICOUT, Brigitte PRUVOT à Liliane RICHOMME, Pierre LEVEQUE à Serge WARWICK, Bernard POULAIN à Didier BONIFACE, Alain RIQUET à Guy BRICOUT, Laurent COULON à Henri QUONIOU, Jeanine TOURAINNE à Pascal FOULON, Charles BLANGIS à Isabelle PIERRARD, Jacky DUMINY à Michel HENNEQUART, Axelle DOERLER à Jean Paul CAILLIEZ, Chantal WAYEMBERGUE à Daniel FIEVET, Agnès BERANGER à Sandrine TRIOUX

Monsieur Stéphane JUMEAUX est élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2017/041 - Objet : Admissions en non-valeur

Des titres de recettes sont émis à l'encontre d'usagers pour des sommes dues sur le budget principal de la communauté Certains titres restent impayés malgré les diverses relances du Trésor Public. Il convient de les admettre en non-valeur.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,

Considérant l'état des produits irrécouvrables dressé par le Comptable Public,

Considérant sa demande d'admission en non-valeur des créances n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution,

Considérant que les dispositions prises lors de l'admission en non-valeur par l'Assemblée délibérante ont uniquement pour objet de faire disparaître de la comptabilité la créance irrécouvrable,

Entendu l'exposé de Monsieur Serge SIMEON, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'admission en non-valeur des recettes énumérées ci-dessous pour un montant total de 312.84€, correspondant aux listes des produits irrécouvrables n° 2491910233 dressées par le comptable public.

N° Titre	Montant	Nature
415/2015	312.84	Taxe de séjours

Article 2 : les sommes nécessaires sont prévues au chapitre 65 - article 6541

ADOPTE A L'UNANIMITE

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de l'envoi en Sous-Préfecture
Le 24 avril 2017 et de la publication

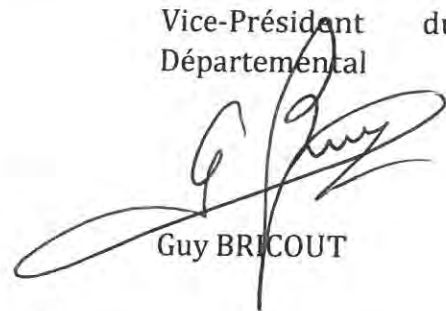
Pour expédition conforme
Caudry, le 24 avril 2017
Le 24 avril 2017

Vu,



Communauté de Communes du
Caudrésis - Catésis

Le Président,
Maire de CAUDRY
Vice-Président du Conseil
Départemental



Guy BRICOUT

IMPORTANT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R421 - 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.

